

## Opération cartes postales



Chers et chères collègues,

À la rentrée, vous avez reçu dans votre casier une carte postale à compléter afin de montrer explicitement au ministère de l'Éducation quels sont les besoins criants en matière d'enseignement collégial.

Il s'agit simplement d'y inscrire le nom du Collège, celui de votre département et de donner un exemple patent de manques de ressources que vous vivez dans le cadre de vos tâches professionnelles. Ces cartes seront colligées par la FNEEQ et seront remises lors d'une activité de visibilité à laquelle les médias seront conviés. Elles serviront aussi à appuyer le travail des négociateurs syndicaux à la table de négociation sectorielle, en leur offrant des exemples très concrets et actuels avec lesquels interpeller la partie patronale.

Au local du SPECA, il nous reste quelques exemplaires « vierges » de cette carte postale, si par mégarde vous avez égaré celle distribuée dans votre casier.

Prière de compléter votre carte postale et de l'acheminer au local du SPECA d'ici le lundi 19 septembre. C'est un geste important! Nous comptons sur vous!

### DÉJEUNER DE LA RENTRÉE

Un succès retentissant. Merci à tous d'être venus.

Si nos négociations réussissent aussi bien que ce déjeuner, le gouvernement Charest aura à céder beaucoup!  
Nous aurons une belle convention 2002-2007

## REGROUPEMENT CÉGEP DES 25 ET 26 AOÛT 2005

### Sous le signe de la survie des cégeps en région et des négociations

Nombreux sont les événements, nombreuses sont les analyses et les interventions publiques qui incitent les travailleurs du secteur public à se questionner sur ce qui les attend durant l'année 2005-2006. Outre les priorités locales, la négociation doit trouver conclusion cette année et tous savent qu'avec le gouvernement Charest, le défi est de taille. Le plan d'action CSQ/SFPQ/SPGQ, prônant un règlement au printemps 2005, n'a pas donné les résultats escomptés malgré l'exercice de moyens de pression significatifs, ceci mettant en évidence l'obligation d'actions largement concertées, notamment avec le secteur de la santé, pour que les demandes justifiées qui sont les nôtres soient satisfaites. Certains d'entre vous nous voyaient déjà, dès la rentrée, en assemblée syndicale pour débattre d'un plan d'action en lien avec la négociation – peut-être même en grève craignant même d'être convoqué-es sur ce sujet début août. Tel n'a pas été le cas, le Front commun, pour sa composante santé, étant toujours confronté au délicat problème de la reconfiguration des unités d'accréditation. →

## ... SOMMAIRE ...

|  |   |
|--|---|
| — Opération cartes postales .....  | 1 |
| — Regroupement cégep des 25 et 26 août 2005 .....                          | 1 |
| — CAPTIC : Mise au point .....   | 4 |
| — Le gouvernement peut offrir davantage .....                              | 5 |
| — Soutenir les cégeps en difficulté dans les régions : une nécessité ..... | 6 |
| — Vignettes de stationnement .....   | 6 |
| — Cadre stratégique – Automne 2005 .....                                   | 7 |

→ → Suite de la page 1

À la rentrée scolaire, les salarié-es du personnel de soutien affiliés à la CSN et à la FTQ ont exercé deux journées de grève, mandat que les syndicats détenait depuis le printemps, ceux de la CSQ ayant mené une action équivalente avant les vacances d'été. Quant aux syndicats des services de garde qui ont déjà leur mandat de grève générale illimitée, nous ne pouvons dire quand ils le mettront en application. Depuis le début août, les instances syndicales de direction du Front commun se concertent, partagent leurs réflexions et espèrent pouvoir soumettre un plan d'action aux assemblées syndicales d'ici un mois. C'est dans ce contexte que l'instance intermédiaire qu'est le regroupement cégep se réunissait à Shawinigan afin de prendre acte de l'état des négociations aux tables et tenir un premier débat sur les perspectives qui s'offrent à nous aujourd'hui. Mais à ce débat s'en ajoutaient quelques autres dont l'harmonisation professionnel/technique et le lancement de la campagne CSN pour la survie des Collèges en région.

### La survie du réseau

Nous nous rappelons la lutte menée par les organisations syndicales et populaires il y a deux ans. Le Forum sur l'enseignement collégial tenu à Québec il y a 14 mois avait conduit le ministre de l'Éducation de l'époque (Monsieur Reid) à confirmer la volonté gouvernementale de maintenir le réseau sans affirmer pour autant que le régime pédagogique demeurerait ce qu'il est présentement. Et, au cœur des ajustements que souhaitaient le Ministère et la Fédération patronale des cégeps à ce régime pédagogique se retrouvait la problématique de l'harmonisation professionnel (secondaire) et technique (collégial). D'ailleurs, plusieurs projets expérimentaux en lien avec celle-ci ont été mis en place l'an dernier, sans aucun succès. C'est donc pour faire le suivi de cette question que s'est tenue récemment une rencontre entre des représentants de la FNEEQ avec Monsieur Robert Depatie, sous-ministre adjoint au secteur de la formation professionnelle et technique et à la formation continue.

Il appert que le Ministère maintient sa volonté de rapprochement professionnel/technique dans le respect, disent ses représentants, de la mission respective des réseaux. Le Ministère souhaiterait une meilleure collaboration entre ces deux niveaux d'enseignement pour des programmes apparentés et, pour ce faire,

- recherche une meilleure articulation des programmes secondaire/collégial;
- s'attend à une augmentation du nombre d'étudiants passant du professionnel (secondaire) au technique (collégial);

- reconnaît que l'objectif de cette approche vise une meilleure offre de services aux employeurs (via un guichet unique par exemple).

Évidemment, le gouvernement voit sans ce rapprochement le développement de pôles d'expertise facilitant la survie de programmes en difficulté (ou justifiant leur élimination en cas de résultats négatifs). Le gouvernement transigerait par les régions, pourrait créer des Écoles nationales (permettant le partage de matériel et d'expertise – le perfectionnement des enseignants, etc.). Les représentants du Ministère n'excluent pas, dans ce contexte, le développement de modules pour les études des deux niveaux.

Le TOUT alors que toutes les expériences menées l'an dernier ont échoué... Ils en ont, de la détermination, ces fonctionnaires du Ministère.

### Lancement de la campagne pour la survie des collèges en région

Nous le savons, les collèges en région ont encore plus de difficultés à survivre que dans les grands centres. Un étudiant peut coûter, en moyenne, 15 000 \$ à Matane et cinq fois moins à Ahuntsic, au Vieux Montréal ou à Limoilou. Et, malgré tout, dans les régions, les programmes ferment nombreux, les meds se multiplient. La FNEEQ et la CSN considèrent que les cégeps, en région, sont essentiels à la survie de celles-ci mais que ce ne sont pas les autres collèges qui doivent être « siphonnés » pour permettre l'atteinte de cet objectif de survie. Pour la CSN et la FNEEQ, le gouvernement doit injecter des ressources dans l'enseignement supérieur. Pour les organisations syndicales, le réseau collégial est une nécessité : nous n'avons plus à en faire la preuve. Les cégeps ont joué un rôle majeur dans le développement et le dynamisme des régions. Ils sont devenus des pôles culturels et économiques irremplaçables et une référence incontournable pour la population. Ils ont grandement contribué à hausser le taux de scolarisation, à diversifier et à multiplier les perspectives d'avenir de nos jeunes et moins jeunes, et ce, pour l'ensemble du territoire québécois. Le réseau reste garant d'un accès universel à l'enseignement supérieur partout et pour tous : son apport est unique. Toutefois, nous constatons que le réseau collégial se fragilise. Les cégeps en région sont menacés.

La formation de nos jeunes coûte effectivement plus cher en région que dans les grands centres. Mais le coût social d'une sous-scolarisation est pire. Il faut comprendre par ailleurs que c'est l'ensemble du réseau collégial qui a besoin d'oxygène pour faire face aux défis nouveaux qui

→ → Suite de la page 3

surgissent dans le sillage de la mondialisation et de l'émergence d'une société du savoir. À ce titre, la problématique de l'accessibilité à l'enseignement collégial en région doit être vue comme l'un des chantiers majeurs, mais non exclusifs, d'un développement nécessaire du réseau collégial.

Il est faux de prétendre que le gouvernement n'a pas les moyens de réinvestir dans le réseau collégial. Des sommes dues au Québec dorment à Ottawa, et on est en droit de se demander si un effort suffisant au niveau fiscal est demandé aux grandes entreprises, qui profitent d'une formation technique et préuniversitaire de qualité dispensée par un réseau public. Le temps presse. Le gouvernement du Québec, par la voie des élus municipaux, des décideurs et de la population en général, doit être sensibilisé à la question vitale de l'enseignement supérieur en région : il faut exiger des solutions rapides et durables, qui soient partie intégrante d'une véritable politique de développement régional.

Pour nous, de même que ce n'est pas aux salariés du secteur public de se payer un programme d'équité salariale en se privant d'augmentation de salaire pour quelques années, de même ce n'est pas aux régions métropolitaines de payer pour la survie des collèges dans les régions périphériques. Le gouvernement doit respecter ses obligations et financer adéquatement l'enseignement supérieur.

### **NOTRE négociation sectorielle et de table centrale**

La seconde journée du regroupement a permis au comité de négociation et de mobilisation de la FNEEQ, auquel s'étaient joints une représentante de la FEESP<sup>1</sup> ainsi que Monsieur Louis De Garie<sup>2</sup>, de nous communiquer les évolutions les plus récentes au niveau des négociations sectorielles et de table centrale et de débattre du cadre stratégique d'automne à présenter aux assemblées syndicales. Quelles sont les conséquences des négociations intensives CSQ – SFPQ – SPGQ du printemps dernier qui n'ont pas abouti? Comment se situer par rapport à un gouvernement qui recherche manifestement l'affrontement et dont la mauvaise foi ne fait pas de doute – même pour les faiseurs d'opinion? Peut-on maintenir les objectifs de notre Plan d'action pour cette négociation, adopté par nos assemblées syndicales, l'an dernier, qui établissait comme préalable à un « BON RÉGLEMENT » une action massive concertée « Santé/Services sociaux, Éducation et autres groupes du secteur public » alors que le contexte fait que les syndicats du secteur de la « Santé/Services sociaux » ne pourront sans doute pas être en grève générale illimitée avant le début décembre? Comment faire pour que la population comprenne l'importance des retombées, sur la qualité des

services publics, de nos conditions de travail? Comment faire à cette population la démonstration que l'État dispose des ressources nécessaires pour répondre à nos demandes (soit en dégageant les fonds cachés de son propre budget – soit en exigeant des transferts Ottawa/provinces, soit en révisant le pacte fiscal, etc.)? Vous trouverez en page 7 certains extraits d'un document déposé au regroupement faisant une brève présentation des analyses actuelles des instances du Front commun CSN-FTQ en plus de résumer l'état de nos négociations (le document complet est disponible au SPECA).

Suite à des discussions au cours desquelles des points de vue très variables furent présentés, le regroupement cégep a adopté les propositions suivantes :

#### **1) Perspectives CCSPP**

*Que le regroupement cégep mandate ses représentantes et ses représentants pour contribuer à l'élaboration d'un plan d'action CSN harmonisé en front commun, à être adopté par le regroupement de septembre et comportant des moyens d'action lourds, dont l'application tiendra compte de la réalité de l'enseignement collégial.*

*Que le regroupement cégep favorise une attitude d'ouverture face à toute possibilité d'alliance nouvelle avec d'autres forces sociales et syndicales, y compris la CSQ et le secrétariat intersyndical.*

#### **2) Table sectorielle**

##### **Rapport des rencontres de négociation Table FNEEQ? Fédération des cégep**

*Dans le cadre de la poursuite du plan d'action à l'automne 2005, que le regroupement cégep mandate le comité de stratégie pour soumettre, lors du prochain regroupement, des actions FNEEQ en lien avec la négociation aux tables sectorielles, notamment à la table FNEEQ-Fédération des cégeps.*

D'ici peu, vous serez informés des réunions que l'exécutif organisera pour répondre à vos questions concernant l'état actuel des négociations et discuter avec nous des perspectives qui s'offrent à nous (soit réunion des RCD et débats midi, soit assemblée d'information, etc.). Ces débats sur la négociation ainsi que ceux concernant le recrutement devraient être au coeur de notre vie syndicale en 2005-2006 tel que l'exécutif l'indiquait lors de l'assemblée syndicale annuelle de juin 2005. Nous vous attendons donc nombreux à ces nouvelles démarches.

<sup>1</sup> venu nous parler des débrayages du personnel de soutien des cégeps de la Fédération des employées et employés du secteur public (CSN)

<sup>2</sup> négociateur en chef à la table centrale pour la CSN

## CAPTIC : mise au point

## Le service informatique frappe encore

Depuis la rentrée, au SPECA, nous avons reçu une avalanche de plaintes concernant le nouveau service de courriels qui a été mis en place au cours de l'été. L'essentiel des plaintes portait sur :

- l'absence d'instructions suffisantes pour opérer la migration de l'ancien au nouveau service;
- l'absence de fonctionnalités importantes que nombre de professeurs avaient appris à maîtriser au fil des ans;
- l'absence de synchronisation des archives et des listes de contacts entre l'ancien et le nouveau système.

En fait, plusieurs jugeaient qu'il s'agissait-là d'une régression plutôt que d'une amélioration des services.

La question qui revenait souvent était la suivante : pourquoi le CAPTIC a-t-il donné son accord à un tel changement? La réponse est simple : ce que les membres du CAPTIC et une douzaine de professeurs en provenance de divers départements ont expérimenté et recommandé n'est PAS ce qui a été livré à la rentrée.

Suite à l'échec de la tentative de mise en place d'un portail intranet à la session hiver 2004, le CAPTIC fit, à l'automne 2004, la recommandation de procéder par étape : d'abord privilégier une amélioration de la convivialité, puis un accès plus universel aux services de courriels et finalement la mise en place d'un service de stockage et d'échanges de fichiers, les éléments de base en terme de TIC, quoi.

Des professeurs volontaires ont procédé à une expérimentation à la fin de la session hiver 2005. Les participants disposaient d'instructions relativement complètes pour procéder aux configurations de leurs logiciels de courriels, leur permettant de vérifier qu'en général la transition pourrait s'opérer sans trop de perte de fonctionnalités, notamment quant aux accès à leurs archives et leurs listes de contacts. Suite aux expérimentations, des recommandations d'améliorations ont aussi été formulées. Face aux craintes de perte de fonctionnalités ou de régression exprimées par certains participants, le directeur du service informatique a tenté de nous rassurer en garantissant qu'il n'y aurait pas de régression des services et que les anomalies signalées seraient corrigées, notamment en ce qui concerne la synchronisation des archives accumulées et des listes de contacts.

Mais voilà, ô! surprise à la rentrée, seul l'accès par interface WEB était disponible. Pas un mot sur la possibilité de se servir de son logiciel de courriels préféré (Outlook, Entourage, Apple Mail, Thunderbird, Eudora, Netscape, etc.) et surtout, aucune instruction pour configurer son logiciel de courriels. Quant aux recommandations faites par les participants à l'expérimentation, à ce jour, aucune n'a été retenue. Pas étonnant dans ce contexte que plusieurs professeurs aient eu le sentiment d'une régression du service de courriels.

C'est dans ce contexte que l'exécutif du SPECA a demandé une rencontre d'urgence du CAPTIC qui s'est tenue lundi dernier (29 août). À cette rencontre, nos appréhensions furent confirmées :

- seul l'accès par interface WEB est supporté;
- l'accès à nos messages par logiciel de courriels n'est pas encore au point, donc pas supporté pour l'instant et aucun échéancier n'a été annoncé;
- quant au service d'échange de fichiers, il reste minimal et conforme à ce qui a été expérimenté mais aucune des recommandations ou corrections proposées par les participants à l'expérimentation n'ont encore été apportées;
- la récupération des archives des courriels et des listes de contacts des années passées devra se faire manuellement pour l'instant; pour l'avenir, aucune garantie que ce soit même possible d'automatiser ou synchroniser le tout;
- sur la plate-forme WEB actuelle, aucune assurance que certaines fonctionnalités puissent être rétablies ou corrigées;
- faute d'information adéquate à nous communiquer, le directeur du service informatique devrait nous faire parvenir d'ici peu une explication (ou une tentative de justification) des dysfonctionnements du système.

Il a donc été clairement établi à cette rencontre que les fonctionnalités du nouveau service ne sont qu'une réalisation PARTIELLE de ce qui fut expérimenté l'an dernier. De plus, aucune des recommandations des professeurs ayant participé à l'expérimentation ou des membres du CAPTIC n'ont été retenues.

Il a aussi été convenu à cette rencontre du CAPTIC que l'état de la situation soit porté à l'attention de la Commission des études et des comités permanents.

Oui, nous avons l'impression de s'être fait flouer et oui, nous avons raison d'être révoltés.

### INFORMATION DE DERNIÈRES MINUTES

Un communiqué vous est parvenu hier concernant ce dossier. Non signé, il émanait du service informatique. Le directeur de ce service a confirmé à la présidente du SPECA qu'il en assumait toute la responsabilité politique. C'est avec l'arrogance habituelle de la direction concernée que s'y étale l'incompréhension de notre profession et de l'enseignement :

*«...cette solution (le portail Internet) permettra aux employés d'être plus productifs...»*

De plus, comment ce service peut-il, sans l'accord de vos représentants, prétendre que le CAPTIC cautionne la qualité des services de courriels et de stockage qu'il a mis en ligne, qualité de services que nous avons vertement critiquée lors de la dernière rencontre du CAPTIC.



## Le gouvernement peut offrir davantage

### Le cadre financier du gouvernement libéral reflète plus un manque de volonté de négocier qu'une incapacité de le faire.

État précaire des finances publiques, portefeuille vide, coûts exorbitants des services publics, demandes syndicales déraisonnables. Tel est le leitmotiv du gouvernement Charest depuis des semaines en réponse aux demandes syndicales des employé-es des secteurs public et parapublic.

Certes, le discours n'est pas nouveau. Il a réussi à traverser l'épreuve du temps depuis une vingtaine d'années en prenant tour à tour différentes consonances. Ce qui le distingue aujourd'hui, ce n'est pas le contenu, mais le ton et le caractère plutôt hâtif des répliques tous azimuts des membres du Cabinet.

Après avoir utilisé les arguments de la récession, du déficit zéro, de l'urgence d'alléger le fardeau fiscal des contribuables, aujourd'hui le gouvernement ajoute celui de la précarité des finances publiques : il y aurait péril en la demeure. Pourtant, sans nier que le Québec ne nage pas dans le trèfle, nous pouvons prétendre à une situation avantageuse face aux déficits énormes que connaissent l'Ontario, les États-Unis et plusieurs pays européens.

### Certains fait sont têtus

Ce gouvernement crie au loup chaque année depuis son élection. Le budget 2005-2006 déposé en avril dernier par le ministre Michel Audet atteint la cible du déficit zéro. Pourtant, dans les prévisions contenues au budget précédent, on devait s'attendre à un manque à gagner de 1,6 milliard de dollars, sans compter le coût des négociations collectives. Alors, faut-il croire sur parole le ministre quand il affirme à nouveau que le budget 2006-2007 se soldera par un manque à gagner, cette fois de 773 millions de dollars et qu'il ne peut sortir de son cadre financier ?

En analysant le budget de près, on s'aperçoit que des marges de manœuvre ont été omises par le gouvernement du Québec par des hypothèses économiques trop conservatrices, une mauvaise évaluation des transferts fédéraux et une révision des anticipations.

Prenons l'exemple des prévisions de croissance économique. Le gouvernement projette une croissance du produit intérieur brut (PIB) nominal de 3,8% pour 2006 mais le mouvement Desjardins et la Banque Nationale l'estiment plutôt à 5,5% et 4,5% respectivement. Une marge de manœuvre se dégagera sans doute de ces prévisions conservatrices, sachant que chaque augmentation de 1% du PIB procure 400 millions supplémentaires au gouvernement. S'y ajoutent les 485 millions de ventes d'actifs prévues par le dernier budget et les 705 millions mis à la disposition du Québec en fiducie par le fédéral.

Les pourparlers à venir sur le déséquilibre fiscal, les demandes d'augmentation de transferts aux provinces liées aux études post-secondaires, les négociations entreprises par le Québec avec le gouvernement fédéral sur la péréquation afin d'obtenir les mêmes avantages que ceux obtenus par la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador (évalué à 400 millions pour le Québec), ainsi que les nouvelles sommes qui seront dégagées pour les provinces découlant des amendements au budget fédéral représentent d'autres sources potentielles de revenus pour le Québec.

Par ailleurs, comment un gouvernement peut-il d'un côté dire que les finances publiques sont précaires et du même coup garder le cap sur des allègements fiscaux aux particuliers et aux entreprises, de l'ordre de 2,1 milliards sur les deux prochaines années pour les premiers et de 492 millions sur trois ans pour les seconds ?

### Moins de 15 dollars par semaines

Devant l'inflation verbale du gouvernement Charest, ramenons les chiffres à leur juste proportion.

Les 12,6% offerts par le gouvernement sur six ans, on ne le dit pas suffisamment, se décortiquent ainsi : 0% d'augmentation salariale pour les deux premières années, 2% par année pour les quatre années subséquentes. En bref, deux ans de gel salarial sur six. Les 4,6% résiduels serviraient à payer tout le reste y compris les correctifs d'équité salariale.

Ce cadre financier s'appliquerait à l'ensemble des employé-es de l'État : les employé-es syndiqués des secteurs de l'éducation, de la santé et de la fonction publique, ceux des organismes gouvernementaux ainsi que les juges, les médecins, les cadres, etc. Pour les travailleurs syndiqués, cela signifie grosso modo quelque 730\$ bruts par année en moyenne par personne ou 14\$ par semaine, une somme qui est loin d'assurer le maintien du pouvoir d'achat. De plus, une partie de ces sommes reviendra au gouvernement-employeur par le truchement de l'impôt sur le revenu de ces travailleuses et travailleurs.

### Une question de volonté

Le gouvernement voudrait que nous prenions son cadre financier comme une réalité objective qu'aucune personne « raisonnable » n'oserait remettre en question. Pourtant, il dispose de marges de manœuvre qu'il peut utiliser dans les secteurs qu'il juge prioritaires. Dans les faits, en martelant sur toutes les tribunes qu'il ne dérogera pas de son cadre financier, le gouvernement lance ce message à ses employés : en arriver à une entente négociée satisfaisante pour les deux parties ne fait pas partie de ses priorités.

Monique Audet, économiste FTQ  
Sylvie Vachon, économiste CSN

CSN, FNEEQ et FEESP – Campagne de la CSN

## Soutenir les cégeps en difficulté dans les régions : une nécessité

**Shawinigan, le 25 août 2005** – À l'occasion de la réunion des représentantes et des représentants des syndicats d'enseignantes et d'enseignants de cégeps affiliés à la FNEEQ-CSN, la CSN a rendu public aujourd'hui à Shawinigan un plan d'action afin de soutenir les cégeps en difficulté dans les régions.

Au cours des prochains mois, la CSN, ses fédérations du secteur de l'éducation, la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) et la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN), leurs syndicats locaux affiliés ainsi que les conseils centraux (structures régionales de la CSN) entendent mener une campagne et faire des représentations auprès des élus afin de les sensibiliser à l'urgence d'agir pour contrer le sous-financement dont souffrent plusieurs cégeps de région.

C'est ce qu'ont annoncé le trésorier de la CSN, Pierre Patry, le président de la FNEEQ-CSN, Ronald Cameron, le vice-président de la FEESP-CSN, Denis Marcoux, et le vice-président du Conseil central du Cœur du Québec (CSN), Michel Angers, qui ont participé à la rencontre.

### Réseau de surveillance

En outre, la CSN et ses organisations ont mis en place un réseau de surveillance afin d'observer et d'analyser l'évolution de l'offre de programmes en formation initiale et en formation continue afin d'organiser une défense efficace du droit à l'éducation pour toutes et pour tous. Selon les responsables syndicaux, «réseau collégial est une nécessité : nous n'avons plus à en faire la preuve. Les cégeps jouent un rôle majeur dans le développement des régions et sont des pôles culturels et économiques irremplaçables et une référence incontournable pour la population, cela est acquis.»

### Un réseau à consolider et à développer

Cependant, le réseau collégial se fragilise. Les cégeps en région sont menacés. Actuellement, certains établissements luttent pour leur survie. «Seul un engagement politique ferme quant à leur maintien permettra de maintenir leur mission et d'assurer à la population l'accès à l'enseignement supérieur» ont plaidé les leaders syndicaux. La diminution du nombre d'inscriptions dans les cégeps génère en effet des situations difficiles et le mode de financement actuel ne répond pas aux besoins des cégeps particulièrement touchés.

### Pour une véritable politique de développement régional

Les responsables syndicaux ont rappelé que le gouvernement du Québec s'était engagé à soutenir les régions. Mais nous sommes toujours en attente d'une véritable politique de développement régional. L'Etat se déleste de ses obligations et responsabilités et tente de refiler la note à la population, tout en promouvant les partenariats privé-public et la sous-traitance, ont-ils signalé.

### Une campagne CSN

Il faut donc investir massivement dans le réseau d'enseignement collégial en raison du rattrapage, du déficit de scolarisation, du sous-financement de la dernière décennie. Il faut accorder une priorité au développement des cégeps comme services publics à offrir à la population partout au Québec. Des sommes dues au Québec dorment à Ottawa. «Le gouvernement du Québec, les élus municipaux, les décideurs doivent agir. Maintenant! Nous ne leur en laisserons pas le choix», ont conclu les porte-parole syndicaux.

Renseignements :

France Désaulniers, Information, FNEEQ-CSN

Pierre-Luc Bilodeau, Information, FEESP-CSN

Michel Crête, Information CSN

## VIGNETTES DE STATIONNEMENT

Certains enseignants nous ont fait savoir qu'ils n'ont pu se procurer de vignettes de stationnement en s'adressant à la COOP (faute de places selon les salariés de la coopérative). Or tel n'est pas le cas pour les enseignants, selon M. Pépin directeur des Services financiers. Pour faire l'acquisition d'une vignette s'adresser à M. Falardeau au local B-1760.

Comité de coordination des secteurs public et parapublic (CCSPP-CSN)

## Cadre stratégique – Automne 2005

### Nos objectifs de septembre 2004

Après avoir pris acte du très lent départ des discussions aux diverses tables de négociation et des contraintes imposées au réseau de la santé par la Loi 30 et après avoir reconnu la nécessité de la jonction des deux grands réseaux pour envisager un règlement de nos conventions collectives, le CCSPP constatait que l'automne 2005 s'avérait être la période la plus propice pour la conclusion des négociations dans le secteur public.

C'est dans ce contexte que le 8 septembre 2004, le CCSPP adoptait les orientations générales de négociation suivantes :

*Orientations générales (table centrale, tables sectorielles)*

- *Faire en sorte que, pour la prochaine année, nos stratégies de négociation soient axées sur des échanges permettant de disposer du plus grand nombre possible de matières et de cerner les enjeux sur les divergences majeures;*
- *Être prêts à entrer en phase d'intensification de la négociation dès l'automne 2005;*
- *Élaborer un plan d'action et d'information pour appuyer et soutenir ces orientations;*
- *Partager ces orientations avec le Front commun et reprendre la réflexion sur son élargissement à d'autres organisations. Favoriser la mise en place d'alliances sectorielles.*

Un an plus tard, il nous faut faire le point sur l'évolution de nos travaux aux différentes tables ainsi que sur les événements marquants de la période que nous venons de traverser dans le but de dégager les orientations et les moyens nécessaires pour l'obtention d'un règlement cet automne.

### L'état de la négociation

#### ■ TABLE CENTRALE

#### Droits parentaux et disparités régionales

Depuis la réponse patronale à nos demandes de table centrale, le 18 juin 2004, il y a eu une dizaine de séances formelles de négociation. L'essentiel des discussions a porté sur deux sujets, les droits parentaux et les disparités régionales.

En ce qui a trait aux droits parentaux, ces échanges se firent d'abord sur des aspects techniques tels, les ajustements des textes aux lois et l'utilisation du document maître. Par la suite nous avons eu l'occasion d'aborder le contenu de nos demandes et à cette occasion l'employeur n'a répondu positivement qu'à une seule de nos revendications soit celle ayant trait à la possibilité pour les deux conjoints, lorsque ceux-ci travaillent dans le secteur public, de prendre simultanément un congé sans traitement en prolongation du congé de maternité. Pour les autres aspects, le gouvernement nous indique qu'il n'a pas l'intention de modifier la convention collective compte tenu que l'entrée en vigueur du régime d'assurance parentale en janvier 2006 apportera des améliorations à ce chapitre.

Quant aux disparités régionales, nous avons convenu à l'automne de former un sous-comité de travail pour nous permettre de déblayer du terrain compte tenu de l'annonce gouvernementale de revoir en profondeur l'ensemble du régime. Après quatre rencontres, le gouvernement nous annonçait qu'il renonçait à son projet et qu'il souhaitait poursuivre les discussions sur deux points soit la fiscalité et la notion d'enfant à charge. Il est à noter que pour l'employeur, outre ces deux points, nos autres demandes sur les disparités régionales devraient être traitées aux tables sectorielles, ce avec quoi nous sommes en désaccord.

#### Retraite

En ce qui concerne la retraite, les perspectives de discussion se situent au niveau de la gouvernance de la CARRA lorsque les organisations membres du comité de retraite (CSN CSQ FTQ FIIQ SFPQ) répondront au projet patronal, déposé le 19 mai dernier notamment sur la création d'un conseil d'administration et sur la recomposition de la représentation au comité de retraite. Rappelons que nous souhaitons discuter de ces questions en lien avec le dossier des engagements du gouvernement envers le régime.

D'autre part, nos organisations tant à la CSN qu'à la FTQ ont confirmé à la suite de la production de l'évaluation actuarielle, que nous ne souhaitons pas formuler d'autre demande d'amélioration du régime que celles déjà déposées concernant l'indexation de la rente (IPC -3 % min. 50%) et les autres aspects telle la retraite graduelle et le rachat des années remboursées. →

→ → Suite de la page 7

## Les autres sujets et les prochaines rencontres

Les salaires depuis le début de cette ronde de négociation n'ont pas été commentés autrement que par diverses et abondantes déclarations médiatiques. Tout récemment cependant, lors d'une rencontre le 16 août dernier, le Conseil du trésor précisa que l'augmentation de salaire d'avril 2009, jusqu'à maintenant indéterminée, serait de 2% portant ainsi les augmentations de salaire à 8% sur 6 ans mais sans pour autant déroger de son cadre financier de 12.6%. Il ne s'agissait en fait que d'offrir au Front commun ce qu'il avait exprimé en juin au secrétariat intersyndical.

À cette même occasion, nous avons convenu avec le gouvernement, tout en se disant en accord avec une accélération du rythme aux tables sectorielles, de tenir deux rencontres dans les prochaines semaines pour faire un tour de piste sur les matières de la table centrale dont certaines n'ont pas ou peu été abordées jusqu'à maintenant.

Ainsi, outre les droits parentaux et les disparités régionales, nous discuterons des primes et allocations, des assurances, du régime de retraite pour les aspects autres que la gouvernance de la CARRA et quelques explications devraient nous être fournies sur des éléments constituant le cadre financier gouvernemental.

Finalement, la question de la conciliation travail-famille est, selon l'employeur, intimement liée à la politique que doit produire incessamment le gouvernement et que leurs réponses s'inscriront dans ce cadre.

Nos revendications sur les vacances n'ont pas été véritablement discutées si ce n'est l'occasion pour le gouvernement de nous faire savoir que le statu quo est tout à fait apprécié.

## L'état de la mobilisation et l'information

### ■ AU CCSPP

Le plan d'action et d'information adopté au CCSPP du 23 février visait à coordonner le plus possible notre stratégie en tenant compte des contraintes propres à chacun des réseaux.

Dans le réseau de la santé et des services sociaux, il était pratiquement impossible de mettre en marche une

mobilisation à grande échelle compte tenu de l'énergie militante presque entièrement dirigée vers les votes. Donc, pas question de mettre en branle des actions significatives de perturbation et encore moins d'envisager des arrêts de travail pour des raisons à la fois d'ordre technico-légales et stratégiques.

Par contre, dans le réseau de l'éducation un certain nombre d'actions de mobilisation et de visibilité ont eu lieu. Nous savions que la FNEEQ souhaitait depuis un certain temps déjà exercer des journées de débrayage au printemps pour la défense du réseau et en appui à sa négociation.

La volonté de l'ensemble des enseignants de cégep d'unir leurs forces sur des revendications communes a contribué à l'obtention et à l'exercice du mandat de l'équivalent de trois demi-journées de grève. Nous sommes en mesure de constater que la mobilisation y était et que l'exercice du mandat a eu un effet positif sur l'état des troupes et sur certains aspects de la négociation.

À la FEESP, au début mars, les syndicats ont convenu, après une consultation large de leurs membres et non sans avoir longuement débattu de la question, qu'il était prématuré d'aller chercher des mandats de grève et que cette opération devrait être reprise à une autre occasion, moment que l'instance fixe au 3 juin. Dès le lendemain de cette instance de mars, les secteurs cégeps et scolaire adoptaient leurs propres plans d'action sectoriels qui s'intégreront de facto dans le plan d'action CCSPP.

À leur instance du 3 juin dernier, les syndicats du secteur public FEESP convenaient finalement de rechercher un mandat équivalent à deux jours de grève à exercer dans le cadre de la rentrée, tout en étant conscients qu'une deuxième recherche de mandat serait nécessaire à l'automne, mais cette fois avec l'ensemble du secteur public CSN et possiblement FTQ. À la fin juin, la FEESP a obtenu ses mandats et a convenu du déploiement des débrayages coordonnés si possible avec le secteur éducation de la FTQ.

En avril, il faut signaler la tenue réussie de sessions de formation à l'intention des responsables locaux à l'action et à l'information s'adressant spécifiquement au réseau de l'éducation et organismes gouvernementaux.

Donc au printemps dernier, compte tenu des réalités fort différentes d'un réseau à l'autre, la distribution de tracts à

→



→ → Suite de la page 8

la population du 26 avril dernier, constitue la seule activité à laquelle ont participé toutes les composantes du secteur public CSN.

Il serait souhaitable, pour les prochaines étapes, que nous nous assurions d'une coordination étroite de nos stratégies afin de maximiser la portée de nos actions dans une perspective de progression synchronisée de toutes les tables.

### ■ AU FRONT COMMUN

Un certain nombre d'actions de pression et de visibilité ont été effectuées avec la FTQ.

La première, le 31 mars, visait à manifester notre désaccord sur la négociation locale à l'occasion d'une réunion des administrateurs des nouveaux réseaux constitués par la Loi 25 à Montréal. Cette opération a été un succès du point de vue de la participation des deux organisations, bien qu'elle fût peu couverte par les médias.

Ensuite, pour le secteur des employé-es de soutien des commissions scolaires, une manifestation conjointe s'est tenue à Québec devant les bureaux du CPN de même qu'une autre à Montréal où à l'occasion du Congrès de la CSN le secteur public a apporté son appui à l'ensemble des employés de soutien de l'éducation.

Il y a également eu production, toujours conjointement, d'une affiche et d'un autocollant portant sur la valorisation des employé-es de soutien tant dans les collèges que dans les commissions scolaires.

Une autre opération d'envergure, et cette fois pour tous les réseaux, s'est tenue le 26 avril. Celle-ci consistait à distribuer un million de tracts à la population dans le but de sensibiliser les citoyens à notre négociation. Là encore, nous pouvons parler d'un succès tant du point de vue de la participation des régions, de l'accueil par la population et par la couverture médiatique.

## L'état de notre environnement

### ■ LA LOI 30

Dans la santé et les services sociaux, la négociation a été entravée par deux effets de la loi 30, la négociation locale et les vagues de votes d'allégeance.

La négociation locale constitue un problème majeur et tant que la question du partage des matières n'est pas résolue, les négociations sur les aspects sectoriels nationaux ne peuvent véritablement progresser dans une perspective de règlement. Cet aspect de notre réflexion est d'autant plus crucial lorsque nous y ajoutons le fait que d'autres organisations syndicales du réseau de la santé et des services sociaux ont déjà délogé avec l'employeur le cadre général dans lequel s'inscrira la future négociation locale.

Quant au volet des votes, nous avons estimé, en septembre 2004, que ceux-ci seraient terminés en juin 2005, or bien que cela soit vrai pour la très grande majorité des établissements, il restera d'autres vagues touchant environ 8000 membres CSN pour qui le vote se tiendra dans les mois à venir. Nous verrons au cours des prochaines semaines comment nous entendons composer avec les contraintes qui nous sont imposées pour l'exercice des moyens de pression dans le réseau de la santé et des services sociaux.

### ■ LA CSQ ET LE SECRETARIAT INTERSYNDICAL

Le 1<sup>er</sup> mars, la CSQ quitte le Front commun pour des raisons de divergences stratégiques. Il ne s'agissait que d'une chronique d'un départ annoncé puisque le 18 février était révélée la création du secrétariat intersyndical avec le SFPQ et le SPGQ. Bien que la CSQ martelait avec véhémence que cette nouvelle alliance n'avait rien à voir avec la négociation en cours, il n'a fallu que quelques semaines pour que ces nouveaux partenaires réclament une table de négociation sur les salaires.

Ils demandaient une nouvelle proposition salariale du Trésor assurant au moins la protection du pouvoir d'achat tout en disant du même souffle que les salarié-es du secteur public accusaient un retard de plus de 12% sur le secteur privé.

D'autre part, la CSQ, après la mobilisation d'avril, a recherché un nouveau mandat de 5 jours à exercer entre le 23 mai et le 30 septembre. Suite au refus de plusieurs syndicats CSQ mais aussi du cartel FEC-FAC de donner ce mandat, l'organisation a dû constater qu'elle devait y renoncer. Il est difficile d'identifier à ce moment-ci les raisons ayant motivé ces refus, mais en tout état de cause, la CSQ a plutôt opté pour une opération « grand dérangement »

→

→ → Suite de la page 9

pour la rentrée, tout en maintenant évidemment sa volonté de régler avant l'été.

Le SFPQ quant à lui poursuivait son mouvement de grève générale illimitée en ciblant des ministères ou des divisions de ministères. Au plus fort du mouvement, 1,200 des 40,000 membres de ce syndicat étaient en grève.

Le SPGQ y allait de débrayages sporadiques et d'actions de visibilité.

### ■ La tentative de règlement du Secrétariat intersyndical

À compter du début de juin, des tables de travail dites restreintes ou politiques se sont mises en place tant au niveau sectoriel que sur la question des salaires qui, rappelons-le, est le seul sujet sur lequel le secrétariat possède une plate-forme commune.

Dans les semaines suivantes, nous avons entendu parler de blitz de négociation intensive et de règlement possible au point où certaines fédérations de la CSQ semblaient avoir vendu la peau de l'ours avant de l'avoir paraphé. Cependant, le sérieux de l'effort déployé dans l'éducation particulièrement au niveau des CPN et du Trésor nous était confirmé ouvertement par divers interlocuteurs ou par le simple recoupage d'informations moins formelles.

Or, nous savons maintenant que l'opération a échoué pendant la fin de semaine du 17 juin. La compréhension prudente que nous avons de la situation est le fruit des informations fournies par les médias et par les déclarations publiques des organisations impliquées.

La négociation a achoppé sur la question salariale empêchant ainsi la poursuite des discussions aux tables sectorielles. Le gouvernement a « bonifié » son offre en précisant que le pourcentage d'augmentation des salaires serait de 2% pour 2009 alors que dans son offre initiale, il était à déterminer.

Ainsi, l'augmentation totale de 8% des salaires pour la période respectait donc son cadre financier de 12.6% sur 6 ans, puisque dans la logique gouvernementale 4% doit être réservé pour l'équité salariale et certains dossiers particuliers. La CSQ a rejeté cette offre ainsi qu'une proposition au statut imprécis issue d'une conversation privée entre le

président de la CSQ et la présidente du Conseil du trésor qui aurait fait passer l'augmentation des salaires toujours pour la même période à 10%.

Dans tous les cas, la réplique syndicale a été de proposer un cadre de règlement salarial de 2% par année et donc de 12.6% sur 6 ans pour assurer à tout le moins selon les organisations concernées, la protection du pouvoir d'achat. Ce à quoi le gouvernement s'empressa de répondre par la négative indiquant que sa dernière proposition était de 8% et que son cadre financier devait être respecté.

### ■ Des éléments à retenir de cette période

Malgré que nous ayons à mener notre négociation dans un environnement suffisamment hostile, nous aurons également à composer avec le fait que 3 organisations du secteur public se sont dit prêtes à accepter un cadre de règlement salarial dont les balises auraient été :

- une convention de 6 ans se terminant le 30 juin 2009 ;
- des augmentations de 2% par année dont la séquence débute le 1<sup>er</sup> avril 2004 et se termine le 31 mars 2010.

Nous sommes donc assez loin de nos propres demandes salariales que nous partageons d'ailleurs, il y a quelque mois, avec la CSQ et auxquelles le SFPQ et le SPGQ avaient adhéré par la suite.

De plus, lorsque s'engage une dynamique de négociation intensive dans le but de tenter un règlement, les pourparlers exploratoires typiques de ce genre d'exercice font en sorte que les parties découvrent leurs flancs. Cette étape, tant au plan sectoriel que sur les matières de table centrale, laissera des traces pour la suite des négociations. Les premiers concernés sont évidemment la CSQ et ses partenaires eux-mêmes qui auront ainsi sacrifié de précieuses marges de manœuvre et devront convenir du format et du contenu pour la reprise des discussions, mais nous aurons également à ajouter à nos réflexions les retombées de ces échanges sur nos propres tables.

### ■ Le Premier ministre s'en mêle (ou s'emmêle)

À l'occasion du congrès des jeunes libéraux, au début du mois d'août, le Premier ministre Charest a fait une déclaration remarquée pour exprimer le caractère inamovible

→

→ → Suite de la page 10

du cadre financier du gouvernement compte tenu de l'état lamentable des finances publiques.

Dans un élan tout à fait démagogique, il a également utilisé la situation désastreuse de la perte de près de 300 emplois suite à la fermeture sauvage d'une usine de la Gaspésie, pour jouer la carte de la sécurité d'emploi dont jouissent les salariés du secteur public. Comment peut-on se plaindre de nos conditions de travail quand nos jobs sont garantis à vie? La valeur de cette sécurité d'emploi est si grande que nous devrions être raisonnables et accepter de négocier dans le périmètre financier fixé depuis plus d'un an maintenant.

Donc, double constat d'impuissance de la part d'un chef d'état qui, dans un premier temps, constate qu'il ne peut rien faire pour éviter la fermeture sauvage d'une usine dans une région déjà défavorisée et qui, dans un deuxième temps, se sert de cette situation pour empêcher d'autres salariés d'améliorer leur sort.

Que voulez-vous, quand on est né pour un petit pain!

Nous pouvons émettre plusieurs hypothèses pour tenter d'expliquer les motivations gouvernementales à poser un tel geste (élections précipitées, lois spéciales etc.). Plutôt que de spéculer sur divers scénarios, tentons de caractériser l'action gouvernementale.

Tout d'abord, il ne s'agit pas d'une déclaration spontanée du Premier ministre en réponse à une question posée au vol par un journaliste dans un corridor de l'Assemblée nationale, mais bien d'une partie importante d'un discours dont la portée est soigneusement soupesée.

Ensuite, dans les jours qui ont suivi, une macédoine de ministres s'est exprimée pour appuyer les propos de leur chef et ce, d'une manière ou d'une autre. Dans la foulée, on nous annonce une opération de sensibilisation de la population sur la générosité des offres gouvernementales. À peine sept jours plus tard la présidente du Conseil du trésor y va d'une conférence de presse où elle insiste lourdement sur le caractère raisonnable et responsable de la position des élus du peuple.

Il faut donc retenir le caractère hautement prémédité de toute cette opération.

D'autre part, dans le cours «*négo 101*», il est fortement recommandé de ne pas adopter inutilement des positions intransigeantes, faisant ainsi disparaître des marges de manœuvre qui pourraient s'avérer fort utiles ultérieurement. Bref, ne pas se peindre dans le coin.

Or, avec l'aide de son cabinet, il s'agit là plutôt de la troisième couche d'une peinture à séchage très lent que le plus haut dirigeant de ce gouvernement vient d'appliquer.

Il faut ajouter à ces éléments le fait que le Premier ministre contemple sûrement du creux de la vague où il se trouve, les options qui lui permettraient de revoir un jour un soupçon de reconnaissance publique. Or, le fait de casser du sucre sur le dos des salariés du secteur public en utilisant les préjugés les plus éculés mais encore populaires, sur les «*fonctionnaires gras durs*» constitue peut-être l'une de ces options.

De l'ensemble de ces éléments, nous pouvons postuler que le geste posé sert d'abord et avant tout des intérêts politiques électoralistes à court ou moyen terme, avant que de constituer une stratégie pure et simple de négociation de l'état en tant qu'employeur.

Les premières réactions des «*faiseurs d'opinion*», dont certains ne peuvent sûrement pas être taxés d'un préjugé favorable aux organisations syndicales, semblent ne pas être dupes de la démagogie utilisée par le premier ministre ainsi que par l'approche «*crois ou meurs*» plutôt malhabile dans une négociation qui se veut de bonne foi. Dans nos perspectives stratégiques nous devons, entre autres, contribuer à consolider ce fragile édifice.

La manipulation de l'opinion publique fait partie intégrante de la manière de gouverner du Premier ministre Charest. Les discours visant à diviser sont multiples dans son arsenal. Nous avons réussi à en contrer certains. Pour d'autres, nous devons mieux développer notre argumentation.

Ce gouvernement a tenté une opération de désynchronisation des négociations entre le réseau de la santé et celui de l'éducation. Nous avons conservé notre unité. Nous avons aussi réussi à maintenir le front commun CSN – FTQ et ce, malgré la Loi 30. →

→ → Suite de la page 11

De plus, le gouvernement essayait de créer la division entre les hommes et les femmes en intégrant l'équité salariale dans la négociation. Il veut augmenter sa popularité en tentant d'opposer les citoyens aux syndiqué-es en exposant son « portrait catastrophe » des finances publiques. Il poursuivra sans doute son offensive sur les « syndicats gras durs qui hypothèquent l'avenir des jeunes ».

Nous devons donc raffiner notre analyse, la partager avec nos membres et être en mesure de la défendre dans la population.

## Les perspectives stratégiques

### ■ La négociation

L'objectif que nous avons fixé en septembre 2004 d'être prêts à entrer en phase d'intensification de la négociation dès l'automne 2005 après avoir cerné les enjeux majeurs, aurait pu être atteint de manière plus évidente pour le réseau de l'éducation, dans la mesure où le rythme constaté en avril et mai s'était poursuivi aux différentes tables jusqu'à la période des vacances.

Cependant, en juin, les énergies de nos vis à vis se sont concentrées au niveau sectoriel dans la tentative de règlement avec la CSQ.

Il en est de même pour la table centrale dans la mesure où, tout en poursuivant les discussions sur les matières déjà en chantier, nous avons pu aborder de manière plus soutenue les autres sujets comme les primes et allocations et la retraite. Mais là aussi les discussions avec le Secrétariat intersyndical ont perturbé notre ordre du jour.

La situation se présente avec encore plus d'acuité dans le réseau de la santé et des services sociaux car les rencontres qui se sont tenues dans ce secteur ont donné lieu plus souvent qu'autrement à des échanges stériles sur l'approche fort divergente des parties sur le partage des matières prévues à la Loi 30.

Il n'est évidemment pas nécessaire de mettre la table pendant deux ans pour conclure une convention collective, mais cette période de longs préliminaires sur la compréhension des demandes syndicales dans le secteur de l'éducation et dans une moindre mesure à la table centrale, n'a pas eu lieu dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Dans les quelques mois qui nous séparent de notre objectif de règlement, il faudra donc dans ce réseau, résoudre la question de la négociation locale et entreprendre les discussions à un rythme soutenu sur les éléments du cahier sectoriel qui n'auront pas été véritablement abordés depuis leurs dépôts, il y a de cela deux ans.

Nous devons constater à la lumière de ce qui précède, qu'un travail important de négociation reste à faire si nous voulons parvenir à une entente avant la fin de l'année.

Par ailleurs, au cours des derniers mois, des négociations intensives ou à tout le moins souhaitées ainsi par les parties concernées, se sont déroulées pour des groupes que nous représentons pourtant de manière très majoritaire tels les enseignantes et les enseignants de Cégeps.

Une fois constaté l'échec de ces discussions, il nous faut reprendre rapidement l'initiative et occuper le terrain de la négociation dans la même proportion que celui que nous occupons quotidiennement dans les établissements des réseaux.

Les gestes que nous poserons pour y parvenir devront tenir compte de la toile que le gouvernement est en train de tisser. Si celui-ci, pour rehausser son image politique, est à préparer le terrain pour justifier un coup de force quelconque, nous devons adopter des positions qui tout en respectant nos objectifs nous éviteront de foncer tête baissée dans le piège ainsi tendu.

Ainsi, nos efforts devraient porter tout d'abord d'ici la fin septembre, sur une intensification des rencontres de négociation à toutes les tables de telle manière que nous puissions avoir un rythme soutenu d'échanges et ainsi finir de parcourir la distance qui nous sépare de notre objectif d'il y a un an, soit de disposer du plus grand nombre de matières périphériques possibles dans une perspective d'identification des enjeux majeurs.

Après cette période, nous aurons à apprécier l'évolution des travaux et à élaborer les stratégies appropriées de négociation.